



Bibliothèque de Sotteville-sur-Mer
2, place de la Libération
76740 Sotteville-sur-Mer
Tél : 02.35.57.00.12
Courriel : bibliosotteville@wanadoo.fr
Site : <http://bibliosotteville.jimdo.com>
Facebook : @BiblioABC

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Accès à la bibliothèque

La Bibliothèque A.B.C est une association qui ouvre ses portes à tous, résidents du village ou non, et vacanciers.

Elle assure l'égalité d'accès à la culture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque personne.

L'accès est libre pour les consultations sur place.

L'emprunt de documents à domicile est forfaitaire d'une cotisation annuelle (voir article 3), pour un temps et des conditions déterminées (voir articles 5 et 6).

Toute personne empruntant des documents à la bibliothèque A.B.C s'engage à respecter ce règlement dès le premier emprunt en y apposant sa signature.

Article 2 : Inscriptions

Une carte de lecteur est délivrée contre présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Une photocopie de la carte d'identité est réalisée et conservée par la bibliothèque pour les adhésions « vacances ».

Une fiche individuelle est remplie afin de pouvoir contacter l'adhérent.

Pour les moins de 18 ans, une autorisation parentale est complétée sur place, pour les enfants venant seuls à la bibliothèque.

Article 3 : Conditions d'inscription et renouvellement

L'inscription est valable un an, de date à date, et est renouvelable.

Tarifs à ce jour :

Adulte : 6€

Enfant : 4€

Famille : 12€

Article 4 : Horaires d'ouverture au public

La bibliothèque est ouverte :

Mardi : 9h – 12h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 16h – 18h

Samedi : 10h – 12h

Aucun document (livre, DVD, CD) ne doit être déposé dans la boîte aux lettres ou la boîte à livres posée sur la fenêtre.

Les dates et horaires d'ouverture peuvent être modifiés. Les adhérents en sont informés.

Article 5 : Conditions de prêt (livre, DVD, CD)

Le prêt est consenti à titre individuel.

Le lecteur devra avoir obligatoirement réglé le montant de son adhésion annuelle à la date de l'emprunt.

Le prêt est limité à trois livres, deux CD par personne pour une durée de trois semaines.

Le prêt de DVD est limité à deux DVD par famille, pour une durée de 10 jours.

Il est recommandé aux usagers de vérifier l'état des DVD avec la personne de la bibliothèque A.B.C présente lors de l'emprunt et de signaler toute anomalie avant la sortie du DVD.

Article 6 : Responsabilité de l'usager

Les documents sonores et les films ne peuvent être utilisés que pour des raisons personnelles et non pour des auditions ou visionnages publiques.

Il est formellement interdit de reproduire tous documents.

La bibliothèque A.B.C dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles.

Article 7 : Retard et dommages

En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la bibliothèque A.B.C pourra prendre toutes dispositions pour le retour (rappel, amende, suspension du droit de prêt...).

L'emprunteur devra prendre soin des documents prêtés et signaler tout document abîmé, sans en prendre lui-même en charge la réparation.

En cas de perte ou détérioration d'un document, l'emprunteur devra assurer son remplacement ou le remboursement de sa valeur.

Article 8 : Responsabilité parentale

Les parents sont responsables du choix des ouvrages de leurs enfants et signent une autorisation parentale lors de l'inscription (voir article 2)

Article 9 : Comportement des usagers

Les usagers sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux.

Il est interdit de boire et de manger dans les locaux sauf animation organisée par la bibliothèque A.B.C.

Il est interdit de fumer dans les locaux.

La Présidente



L'adhérent,

Date,

Signature précédée de « Lu et approuvé »